

CONCEPT: LA PAIX

Chapitre 9: Étude de l'incidence sur la paix et les conflits

Kenneth D. Bush et Robert J. Opp

Dans le présent chapitre, nous examinons comment les activités de gestion communautaire des ressources naturelles affectent « le climat de paix et de conflits » au sein duquel elles sont mises en œuvre. Les activités de développement peuvent susciter ou exacerber un conflit ou elles peuvent favoriser la mise en place de collectivités plus harmonieuses sur une base soutenue. En gestion des ressources naturelles comme dans d'autres domaines, les conventions politiques et économiques — « les règles du jeu » — sont généralement établies en fonction des réactions de la collectivité. Il y a donc lieu d'amorcer une étude sur la paix et les conflits qui orientera les activités de façon à minimiser les conflits et à promouvoir l'harmonie et, au bout du compte, créera des possibilités de développement et de nouvelles façons de travailler.

Les chercheurs et ceux qui travaillent dans le domaine du développement sont bien conscients des limites que leur imposent les nombreux conflits, violents et non violents, qui frappent différentes régions. Nous commençons à peine à observer systématiquement et à mesurer l'incidence des activités de développement sur la dynamique de paix et de conflits. Il est désormais évident que « développement » et « paix » ne vont pas nécessairement de pair — le développement peut également générer ou exacerber les conflits (par exemples en contestant les valeurs traditionnelles ou les structures d'autorité, en perturbant la répartition des rôles selon le sexe ou d'autres facteurs sociaux déterminés, en faisant monter les enjeux de la concurrence économique ou en créant des « gagnants » et des « perdants »). Inversement, les projets de développement peuvent avoir des conséquences pacifiantes non intentionnelles et, par conséquent, non documentées et donc incapable d'éclairer les travaux de développement à venir.

Les activités visant à modifier l'accès aux ressources naturelles et le contrôle de ces ressources touchent des domaines où les risques de conflits (violents ou non violents) sont sans doute plus élevés qu'ailleurs. Ceci est particulièrement vrai lorsque des problèmes sont décrits en termes de somme nulle, et lorsque sont en jeu des éléments tels que le mode de subsistance économique, le sentiment d'appartenance, l'autonomie politique et le contrôle, ainsi que des questions fondamentales de justice, d'injustice, de développement durable et d'exploitation.

Comme le présent ouvrage porte plus précisément sur l'aspect communautaire de la question, nous devons tenir compte de la tendance générale des « règles du jeu économiques et politiques », qui est de *ne pas favoriser les collectivités*, que ce soit dans le domaine de la gestion des ressources naturelles ou dans d'autres domaines. Étant donné la structure politisée de la gestion communautaire des ressources naturelles (GCRN), les enjeux élevés et le climat propice aux conflits, il convient d'élaborer et d'adopter un processus systématique pour évaluer son incidence sur le « climat de paix et de conflits » (et vice versa). Le prix de l'absence d'un tel processus est exceptionnellement élevé en termes économiques mais, plus important, en termes humains.

Étude de l'incidence sur la paix et les conflits

L'étude de l'incidence sur la paix et les conflits (EIPC) permet de prévoir et d'évaluer l'incidence des activités de développement proposées et menées à bien, d'une part sur les structures et les processus qui renforcent les perspectives d'une coexistence paisible, et diminuent les risques d'éruption, de répétition ou de continuation d'un conflit violent, et d'autre part sur les structures et les processus qui augmentent les risque de recours à la violence pour régler un conflit (Bush, 1998). L'EIPC constitue un moyen d'évaluer de façon systématique l'incidence positive et négative des projets de développement sur la dynamique de paix et de conflit dans des régions prédisposées aux conflits. Cette étude, qui obtient l'appui du Centre de recherches pour le développement international, vise à nous amener à tenir compte des questions de paix et de conflits dans notre façon d'envisager et de planifier le développement.

Une telle intégration requiert l'utilisation de certains outils pour toutes les activités de développement menées à bien dans les régions prédisposées aux conflits, qu'il s'agisse de projets traditionnels en agriculture, en communication et en santé ou de projets plus ouvertement politiques relatifs à la bonne gestion, au développement démocratique et aux droits de la personne. Ces outils serviront notamment à l'évaluation des propositions d'avant-projets, au suivi des projets et à la prise de décision ainsi qu'à l'évaluation et à la formation d'après-projets.

De tels outils seraient utilisés de façon différente par les intervenants du domaine du développement. Ainsi, les donateurs internationaux pourraient s'en servir pour orienter le choix des projets, établir les modalités de financement et assurer le suivi ; les organismes de mise en œuvre et les organismes opérationnels pourraient les utiliser pour élaborer des projets et guider les décisions opérationnelles ; et les collectivités de régions prédisposées aux conflits pourraient s'en servir pour évaluer l'utilité, la pertinence et l'efficacité d'initiatives de développement financées par l'extérieur. En dépit de nombreuses études sur les initiatives internationales de reconstruction postconflictuelle et d'intervention humanitaire (Millwood, 1996 ; CMI-NCG, 1997 ; OED, 1998), aucun équivalent de l'analyse de la problématique hommes-femmes ou de l'étude d'incidence environnementale n'a été élaboré pour nous permettre de prévoir, de surveiller et d'évaluer l'incidence de notre travail sur l'édification de la paix et la reconstruction postconflictuelle.

L'examen de la gestion communautaire des ressources naturelles (GCRN) par le truchement de l'étude de l'incidence sur la paix et les conflits (EIPC) nous permet de mieux comprendre les deux processus. La plupart des cas décrits dans le présent ouvrage ne traitent pas des situations d'après-conflit. Néanmoins, en raison des contextes sociaux, politiques et économiques propres à chaque cas et du caractère délicat de la gestion des ressources naturelles, ces cas peuvent à juste titre être considérés comme étant « prédisposés au conflit ». Le terme « conflit » ne signifie pas nécessairement violence.

Idéalement, l'EIPC serait le plus utile si elle nous aidait à comprendre non seulement la dynamique des conflits, mais aussi l'escalade vers la violence, de manière à ce que nous puissions prendre des mesures préventives ou des mesures permettant de réduire la tension. Ces mesures ne doivent pas nécessairement être grandioses. Il pourrait s'agir, par exemple, de changements locaux à des activités destinées à bâtir la confiance et la compréhension, ou d'initiatives permettant de trouver des similitudes entre des groupes dans un contexte

explosif. En d'autres termes, les changements pourraient toucher la façon de faire plutôt que la nature des activités. Par conséquent, qu'il s'agisse de gestion communautaire des ressources naturelles, d'initiatives dans le domaine de la santé ou de plans de crédit, la question demeure la même : Quelle est l'incidence de nos activités sur la dynamique et les structures de paix et de conflits ?

La nature du conflit

L'EIPC de l'incidence sur la paix et les conflits requiert d'abord une évaluation de la nature même du conflit. Le conflit n'est pas nécessairement un phénomène négatif ou destructif. De par sa nature, le développement — qui, dans le contexte actuel, comprend la GCRN — est conflictuel, déstabilisant et subversif parce qu'il remet en question la structure établie du pouvoir économique, social ou politique et, de ce fait, empêche les personnes et les groupes d'atteindre leur plein potentiel. Il faut toutefois établir une nette distinction conceptuelle entre les conflits violents et les conflits non violents. Quoique l'EIPC mette l'accent sur le conflit violent, elle porte un intérêt spécial à ces moments liminaux au cours desquels un conflit non violent « devient » (« re-devient ») violent et se militarise. Dans ce contexte, la présence ou l'absence de mécanismes et d'institutions de médiation sont les principaux facteurs qui déterminent si un conflit franchit le seuil de la violence — ces mécanismes peuvent inclure des systèmes politiques représentatifs, un système judiciaire transparent et juste, un système social équitable, etc.

Citons à titre d'exemple le parc national Cahuita, au Costa Rica, où un comité de défense local a organisé une prise du pouvoir pacifique après que le gouvernement eût imposé une hausse draconienne des frais d'admission sans avoir consulté les collectivités locales qui dépendent du revenu du tourisme pour assurer leur subsistance (Weitzner et Fonseca Borrás, le présent ouvrage). Pourquoi le conflit n'a-t-il pas tourné à la violence ? Le commentaire d'un dirigeant — « Nous savions que nous avons raison, car la loi était de notre côté » — nous donne une bonne idée de la réponse. Autrement dit, la collectivité a cru en la légitimité et en la capacité du système judiciaire à défendre les droits des populations locales face au gouvernement national. De même, les structures juridiques ont été en mesure de rendre un verdict considéré équitable. On est en présence d'une dynamique qui se renforce elle-même, par laquelle la légitimité « donnée » des structures juridiques assure la légitimité du verdict, renforçant à son tour l'acceptation générale du verdict, qui renvoie à la légitimité perçue du système.

Certains ont prétendu que le conflit violent est l'ultime expression de l'effondrement du système de régie d'une société et que, pour cette raison, la reconstruction repose principalement sur la négociation et l'établissement de nouveaux systèmes aux niveaux communautaire, infranational et national (Tschirgi, 1994). Par conséquent, le passage de la « gestion » d'un conflit vers sa « résolution » ou sa « transformation » nécessite des stratégies et des interventions qui favorisent les dispositions institutionnelles susceptibles de maintenir et de faciliter la transition d'un conflit violent vers un développement durable. Le lien direct entre l'analyse du problème et la compréhension de la nature des solutions constitue une caractéristique intéressante de ce genre de stratégie.

Le conflit sur les terres à Copán, au Honduras, est un autre exemple intéressant. Le meurtre non résolu d'un chef paysan chorti témoigne de l'incapacité du système judiciaire comme médiateur de conflits et illustre les problèmes inhérents à une situation où l'on constate d'importantes disparités de pouvoir et de richesse (Chénier et coll., le présent ouvrage). Il est intéressant de noter que, même si les intervenants moins puissants pourraient réagir pour

manifestent leur insatisfaction à l'égard des mécanismes juridiques et politiques ainsi que pour répondre au besoin perçu de mesures extrêmes, les Chorti n'ont pas eu recours à la violence. On peut donc penser que l'absence de structures sociopolitiques légitimes constitue un élément essentiel, mais pas nécessairement suffisant, lorsqu'il s'agit d'avoir recours à la violence.

Dans cet exemple, nous voyons également que l'échec perçu du système judiciaire hondurien est combiné à la « violence structurale » inhérente aux disparités sur le plan du pouvoir et de la richesse. Par conséquent, la manifestation d'une violence déclarée est perçue comme l'escalade et la transformation de la violence (de structurale à physique), plutôt que comme la simple frustration réactive des paysans. Bien qu'il soit encore trop tôt pour évaluer l'efficacité de ses interventions, l'approche innovatrice du Réseau hondurien pour une gestion collective des ressources naturelles mérite notre attention, car elle fait fond sur le constat selon lequel l'accès aux ressources naturelles et les disparités de pouvoir sont intimement reliés et doivent être abordés ensemble.

Dans la mesure où l'on considère que le système judiciaire appuie un statu quo injuste, il favorise le recours à des moyens extrajudiciaires pour obtenir justice et influencer sur le changement. De tels moyens extrajudiciaires ne signifient pas la violence ; pensons, par exemple, à la *satyagraha* de Mahatma Gandhi et aux formes quotidiennes de résistance des paysans face aux autorités exploiteuses (retard, inefficacité, subversion subtile, manque de respect, etc.). Toutefois, avec le temps, un système d'autorité (politique, économique, judiciaire ou social) qui favorise ou emploie la violence comme moyen de contrôle suscitera quasi inévitablement une réponse violente de la part de personnes ou de sous-groupes à l'intérieur de la « collectivité victime ». Mais en examinant les raisons derrière les actes violents, il ne faut pas oublier que la violence est une réaction parmi d'autres. Dans nos efforts pour expliquer ces raisons, nous devons faire plus qu'expliquer pourquoi il y eut dissidence, nous devons expliquer pourquoi une telle dissidence a été exprimée avec violence. Il nous faut tenir compte de toutes les causes, entre autres les conditions structurales, les événements immédiats ou déclencheurs ainsi que les éléments du hasard.

En dépit de l'importance accordée aux dimensions institutionnelles de la violence et de l'édification de la paix, il faut tenir compte de la diversité des manifestations et des types de violence, ainsi que de leur connexion ou disjonction. Par exemple, il existe en Afrique du Sud une troublante tendance à dissocier la violence « politique » et structurale de l'apartheid passé de la violence « criminelle » de l'après-apartheid actuel. Cette disjonction (conceptuelle et pragmatique) comporte deux risques : d'une part, elle nous empêche d'examiner les relations entre la violence politique et la violence criminelle, l'héritage de l'apartheid, et la nature intégrale de la violence contemporaine en Afrique du Sud ; d'autre part, elle tend à cartonner la portée de nos réponses au domaine du système judiciaire plutôt qu'à l'étendre au domaine politique socio-économique. Si la source de la violence contemporaine est politique, sociale ou économique, alors une réponse rigide du système judiciaire sera aussi problématique dans la transition après-apartheid qu'elle l'a été durant l'apartheid.

En Afrique du Sud, l'argument courant est que la suppression des institutions de l'apartheid, qui réduisaient la violence, a mené à l'actuelle explosion du nombre de crimes violents. Toutefois, les tenants de cet argument utilisent le terme « violence » d'une façon très étroite et conservatrice. Il est logique de reconnaître la violence structurale infligée aux Sud-Africains sous la forme de pauvreté, de mortalité infantile, de progrès étouffé ou autre. Si nous acceptons que le terme « violence » puisse avoir une variété de sens et de manifestations, alors nous pouvons commencer à voir que l'après-apartheid révèle, non pas

tant une hausse de la violence qu'un changement dans le type de violence qui caractérise les relations sociales, politiques et économiques. Les manifestations contemporaines de la violence en Afrique du Sud, ou dans tout autre pays, ne sont pas *sui generis*. Elles suivent la trajectoire des développements historiques, sociétaux et politiques. Pour comprendre le présent, il faut tenir compte de ses liens avec le passé récent et lointain. Ainsi, dans le cadre de l'élaboration d'une EIPC, il faudra enlever les multiples couches de violence pour avoir une idée de sa dynamique, de son histoire et de son orientation.

Les cas de la GCRN susmentionnés illustrent le fait que la mise en œuvre d'une EIPC dans des milieux prédisposés aux conflits peut soulever des questions morales délicates concernant le rôle de la violence dans les efforts de changement, parce que celle-ci peut servir à maintenir ou à renverser un système injuste. Par conséquent, le fait d'éviter un conflit violent ne sert pas nécessairement la cause de la justice sociale. De fait, il se pourrait bien que la violence physique déclarée soit nécessaire pour renverser un système injuste fondé sur différentes formes de violence structurelle. À tout le moins, il est raisonnable de s'attendre à ce qu'une action qui défie le statu quo injuste — par exemple un régime foncier injuste — intensifie presque inévitablement le conflit entre ceux qui profitent du système existant et ceux qui sont exploités par celui-ci. Il ne s'agit donc pas seulement de déterminer si un conflit peut être « géré » sans violence, mais aussi de savoir si le résultat sera juste, équitable et durable. Et tandis qu'une telle logique conséquentialiste (selon laquelle la fin justifie les moyens) peut justifier ou légitimer le recours à la violence, l'expérience démontre que la violence est un instrument particulièrement brutal qui a souvent des conséquences imprévues, non intentionnelles et non contrôlables (Sahnoun, 1994 ; Bush, 1997).

Le cas des îles Galapagos (Oviedo, le présent document) — dans lequel une fraction de la population locale avait menacé de prendre des touristes en otage et de brûler une partie de l'île dans sa lutte contre le parc national — suggère que même la menace de violence peut provoquer une réaction contreproductive de la part d'anciennes sections locales de soutien. Néanmoins, bien que le soutien pour les groupes qui prônent la violence se soit atténué, cet épisode fut un point de jonction critique parce qu'il créait les conditions propices à la négociation, lesquelles incluaient la participation de la collectivité locale des pêcheurs. En d'autres termes, la menace de violence a eu un effet ambivalent.

Finalement, et de manière quelque peu paradoxale, il ne faudrait pas oublier que le conflit violent peut générer de nouvelles occasions de développement et de façons de travailler. Les expériences du Zimbabwe, du Nicaragua, de l'Érythrée, de la Somalie et de l'Afrique du Sud démontrent que le conflit violent peut servir de fondation sur laquelle de nouvelles structures sociales et économiques progressistes, des solutions politiques et des occasions de développement peuvent prendre forme. Ce point particulier est mis en évidence par l'étude du Projet des sociétés déchirées par la guerre de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, dans lequel des partenaires érythréens ont déclaré avec emphase que leur société était née de la guerre, pas déchirée par la guerre (N. Tschirgi, communication personnelle, 1998 ; voir <http://www.unrisd.org/wsp>).

Questions fondamentales à propos du contexte conflictuel :

- Quel est l'héritage laissé par un conflit dans le domaine immédiat de l'intervention proposée (par exemple l'économie locale, la sécurité alimentaire, la santé physique et psychologique de la collectivité, la sécurité de la personne, la disponibilité des dirigeants, les infrastructures matérielles, les relations entre les groupes ainsi que les femmes, les enfants et la population vulnérable) ?

- Quelles sont les dimensions sociopolitiques d'un conflit (par exemple la religion, les facteurs culturels, l'identité collective, les structures politiques et les institutions) ?

L'interaction des ressources dans des milieux prédisposés au conflit

Les conflits sur les ressources naturelles ne sont pas uniquement des conflits matériels ; ils ont inévitablement des éléments symboliques. Il est essentiel de comprendre la relation entre l'identité et la géographie afin de déterminer comment les interventions de la GCRN dans des milieux prédisposés aux conflits peuvent exacerber ceux-ci ou contribuer au développement pacifique.

Pour avoir une idée précise de la dynamique de la paix et du conflit dans un cas particulier, il faut employer le terme « ressources » dans son sens large afin de comprendre le processus d'interaction (Uphoff, 1990). À cet égard, il faut tenir compte des façons dont les entrepreneurs politiques peuvent lier les conflits pour les ressources naturelles à d'autres batailles. Il est bien possible que les frontières de l'identité collective puissent être manipulées et politisées dans le cadre de la lutte pour les ressources naturelles, économiques ou politiques. Par exemple, dans certains cas, la mobilisation de l'identité collective de même que la mobilisation et l'extraction des ressources naturelles pourraient se renforcer.

Ressources liées à l'identité

La mobilisation de l'identité est un processus par lequel certains éléments de l'identité de groupes hétérogènes deviennent plus saillants sur le plan politique, ce qui a des conséquences sur les frontières à l'intérieur des groupes et entre ceux-ci. Ce processus crée ou met en évidence des éléments de différence à l'intérieur des groupes et entre ceux-ci, tout en masquant les éléments de similitude possibles. Il semble que la mobilisation d'un groupe puisse stimuler la contre-mobilisation par d'autres groupes. Bien que ce processus soit largement amorcé et articulé par des mobilisateurs, il est canalisé par le truchement des structures publiques et sociales existantes, des processus, des réseaux et des institutions. La mobilisation de l'identité mérite l'attention car elle précise les lignes de la division accompagné d'un conflit ; c'est un élément essentiel de la construction et du maintien de la revendication à la légitimité d'un sous-groupe qui, par conséquent, a une incidence sur l'efficacité du maintien des frontières des groupes et sur la mobilisation des ressources.

Cette dynamique est illustrée dans l'étude de cas des monts Nuba, au Soudan (Suliman, le présent document). Bien que le conflit soit attribuable à la rareté croissante des ressources à la suite de la sécheresse et de la mécanisation des opérations agricoles, l'identité collective a été de plus en plus mobilisée et politisée au fur et à mesure que le conflit persistait. La polarisation des Baggara et des Nuba a donné lieu à des différences moins saillantes à l'intérieur de groupes qu'entre les groupes. Des divisions internes ont été surmontées grâce à un processus qui a consolidé un sens d'identité fondé, non pas nécessairement sur l'origine ancestrale ou la religion (car à certaines périodes, les groupes partagent ces deux éléments), mais sur l'utilisation des ressources — un groupe se définissant comme un groupe de commerçants nomades à la recherche de pâturage, l'autre se définissant comme un groupe d'agriculteurs. Dans ce cas, nous constatons que les lignes de conflit ont été tracées sur la base d'identités politisées, liées implicitement à l'utilisation des ressources.

Toute tentative pour gérer ou résoudre le conflit se déroulant dans les monts Nuba doit prendre en compte les éléments symboliques, politisés et multidimensionnels, utilisés pour définir le conflit lui-même. Il ne sera pas suffisant de conclure des ententes matérielles sur l'utilisation des ressources. Les structures de paix devront également faire fond sur la présence d'une nouvelle réalité nuba dans la région, alors que, par définition, la gestion ou la résolution d'un conflit multifactoriel doit également être multifactorielle. Suliman parvient donc à démontrer que, malgré les nombreux efforts déployés pour décrire et « expliquer » le Soudan comme un cas de « conflit ethnique », de telles analyses sont incomplètes et souvent trompeuses. Bien que l'identité collective soit une caractéristique essentielle de la dynamique des conflits, Suliman fait remarquer que pour comprendre sa mobilisation et sa politisation, nous devons estimer à sa juste valeur l'impact catalyseur de la rareté des ressources sur la volatilité des relations intergroupes. L'identité par elle-même ne crée pas le conflit, pas plus que la rareté des ressources. Toutefois, lorsque ces éléments sont combinés, le tout est plus instable et explosif que chacune de ses parties.

Le cas du bassin hydrographique de la Nam Ngum (Hirsch et coll., le présent ouvrage) est un autre exemple. Il décrit le croisement de plusieurs dimensions d'un conflit sur les ressources, y compris la concurrence entre des villages voisins de différents groupes ethniques, laquelle est englobée dans des systèmes distincts de production traditionnelle, le mouvement démographique et les effets résiduels de la dévastation de la guerre.

Questions fondamentales à propos des ressources liées à l'identité :

- L'intervention affectera-t-elle l'accès aux ressources naturelles ou leur distribution d'une façon qui pourrait être vue comme favorisant un groupe plutôt qu'un autre (sans égard pour la différenciation sociale, qu'elle soit ethnique, linguistique, clanique, entre pairs, économique ou autre) ?
- La ressource naturelle visée par une intervention particulière occupe-t-elle un territoire associé à différents groupes d'identité ?
- La région touchée par l'intervention a-t-elle subi des tensions intergroupe auparavant ? Quelle est l'incidence possible de l'intervention, et comment peut-elle être minimisée ou gérée ?
- Quels sont les risques que des « mobilisateurs ethniques » tentent de gagner des points politiques au détriment de l'intervention de la GCRN ?
- La GCRN peut-elle être structurée de façon à produire un intérêt intergroupe et la participation au succès d'une intervention ?

Luttes symboliques pour les ressources

Si nous pouvons décrire l'identité comme une ressource, alors nous sommes mieux placés pour apprécier les éléments symboliques des luttes pour les ressources naturelles. Moore (1993) a mis en lumière l'importance des luttes symboliques pour les ressources dans le contexte du Zimbabwe occidental. Au moyen de la « perspective gramscienne » des conflits sur les ressources, il montre comment les collectivités locales, menacées par l'expansion d'un parc national, ont fait appel aux mémoires sociales telles que l'association des politiques imposées par le gouvernement avec l'ancienne administration coloniale, comme « capital symbolique » pour témoigner en faveur de changements dans les frontières du parc. Dans ce contexte, la culture et la politique doivent être vues comme interdépendantes selon Moore (1996) :

Les valeurs et les croyances mobilisent l'action, façonnent l'identité sociale et conditionnent la compréhension des intérêts collectifs [...] Les idéologies contribuent à la création de liens productifs et ne dérivent pas, mécaniquement, d'elles. Les luttes pour les processus symboliques sont des conflits sur les relations matérielles de production, de distribution des ressources et, en fin de compte, de pouvoir. [Traduction]

Bien que les travaux de Moore soient fondés sur une ethnographie détaillée d'un lieu, ils demeurent utiles pour souligner la nécessité d'employer une analyse culturelle et historique éclairée des processus de conflit et de dialogue. Dans des cas tels que celui du parc national Cahuita, au Costa Rica, on peut constater combien il est important de comprendre les points de vue divergents de « conservation » entre l'État et les collectivités locales. De plus, dans des cas tels que celui du bassin hydrographique de la Nam Ngum, le lien complexe entre l'ethnicité et les événements historiques affecte inévitablement la façon dont les villages « traditionnels » et les collectivités réétablies interagissent et se livrent concurrence pour les rares ressources. S'il ne comprend pas le tissu social du contexte (et, par conséquent, les éléments symboliques de la lutte), l'observateur extérieur risque de manquer une grande partie de la nature d'un conflit sur les ressources.

Questions fondamentales à propos des éléments symboliques :

- Quelle est l'importance culturelle du domaine affecté par l'intervention ? En d'autres termes, que signifie l'intervention pour les collectivités visées ?
- Dans la mesure où un domaine est prisé culturellement par différents groupes de différentes façons, quelle sera l'incidence sur l'intervention, et comment pourra-t-elle équilibrer, rapprocher ou adapter ces valeurs différentes ?
- La valeur symbolique d'un domaine peut-elle affecter la participation communautaire ? Peut-elle amplifier la volatilité des réponses communautaires ?
- L'importance symbolique d'un domaine a-t-elle une incidence sur la probabilité qu'une intervention soit amorcée, et la façon dont elle le sera ?

La neutralité des interventions extérieures

Bien que les efforts de la GCRN prennent souvent place dans des contextes extrêmement lourds et sensibles, ils sont habituellement perçus comme des initiatives neutres entreprises par des intervenants non partisans qui cherchent à susciter un débat public entre les principaux acteurs ou à leur fournir une tribune neutre. Dans la plupart des cas, les interventions de type GCRN font contraste avec des approches de médiation plus « traditionnelles » ou des stratégies d'intervention, au moyen desquelles les organisations s'alignent sur un ou plusieurs intervenants. Inévitablement toutefois, malgré leur neutralité déclarée, de telles interventions ont une incidence différente selon l'acteur visé (implicitement, aussi bien qu'explicitement) lorsque l'objectif d'un acteur externe est « d'équilibrer l'égalité des chances ».

Dans de telles situations, on ne peut supposer que les relations de pouvoir sont égales ; on ne peut attendre des acteurs qu'ils possèdent le degré de confiance, d'autorité et de pouvoir qui leur permettrait de participer de manière égale au dialogue. Selon Moore (1994) :

Dans des États-nations et des collectivités locales composées d'hommes et de femmes de milieux ruraux et urbains ayant des origines sociales très différentes, le paysan et le bureaucrate n'ont à leur disposition ni le même capital culturel ni les mêmes ressources économiques [...] leur participation

relative, ou leur exclusion, du processus d'élaboration des politiques » est fondamentalement façonnée par le pouvoir, l'histoire et les relations sociales.
[Traduction]

L'observation de Gayle Smith (1993) concernant la neutralité et l'impartialité dans les interventions humanitaires s'applique également à la GCRN :

Les principes de l'humanitaire requièrent une loyauté infaillible envers la population et l'impartialité politique [...]. Tandis que les pourvoyeurs d'aide ne devraient pas prendre de position politique (sauf, peut-être, dans des cas extrêmes comme ceux de l'Allemagne nazie et du Cambodge sous les Kmers rouges), en apportant de l'aide au milieu d'un conflit [note : un environnement prédisposé au conflit, dans le contexte actuel], ce qui est, dans son incidence et ses répercussions, un acte extrêmement politique. Si l'on fait fi du contexte politique [...], il y a fort à parier que les secours étrangers intensifieront le conflit ou feront l'objet de manipulations d'une ou de plusieurs parties impliquées dans le conflit. [Traduction]

Lorsqu'il s'agit d'évaluer l'incidence d'une intervention de la GCRN sur l'environnement de paix et de conflit, ses effets variés sur les différents acteurs, ainsi que les conditions sociales chargées dans lesquelles le processus prend place, devraient nous inciter à nous interroger sur la neutralité du rôle du facilitateur. Bien qu'un acteur externe puisse éviter de défendre une cause, ce qui implique mettre directement les autres intervenants au défi et leur faire opposition au nom d'un seul, il est peu probable qu'un intervenant externe puisse être apolitique. En fait, tout ce qui concerne le processus de la GCRN est politisé, car il entraîne des luttes directes et stratégiques pour des éléments matériels et symboliques des ressources naturelles et sera, par conséquent, vu comme défiant l'équilibre des forces en place. Donc, du point de vue de l'EIPC, aucune activité de GCRN ne peut être étiquetée comme neutre. La perception courante de neutralité qui s'insinue dans la plupart des activités de développement dans les régions prédisposées aux conflits nous empêche d'évaluer l'incidence politique et les répercussions de notre travail.

Dans cet environnement très politisé, il est possible que des revendications de neutralité soient faites de manière fonctionnelle, c'est-à-dire que les interventions soient décrites comme neutres pour être davantage acceptables et pour augmenter leurs chances d'atteindre les objectifs proposés.

Questions fondamentales à propos de la neutralité de l'intervention :

- Quelles sont les incidences directes et indirectes probables de l'intervention sur l'équilibre (ou le déséquilibre) du pouvoir politique, économique et social dans les régions visées ? Est-ce qu'elle maintient ou remet en question le statu quo ?
- Quel est le lien entre les participants à l'initiative de la GCRN et le gouvernement local ? De quelle latitude l'initiative bénéficie-t-elle, ou dans quelle mesure est-elle indépendante de toute interférence des intérêts acquis, à la fois gouvernementaux et sociétaux ?

Les conflits sur les ressources naturelles et les « relations ascendantes et descendantes »

Notre observation des conflits entourant la GCRN met souvent l'accent sur le niveau immédiat et local. Toutefois, les conflits touchant les ressources naturelles ne sont pas nécessairement limités géographiquement, mais peuvent avoir des relations avec des systèmes et des processus plus vastes — politiques, économiques, sociaux, écologiques ou autres.

Le conflit survenu dans les monts Nuba, au Soudan (Suliman, le présent ouvrage), illustre bien ce fait. Bien que les populations locales de Baggara et de Nuba se soient disputé les territoires locaux, le conflit était fortement relié à la situation bien plus étendue d'un conflit généralisé au Soudan. La population nuba est devenue un allié « naturel » des groupes rebelles de l'Armée de libération populaire soudanaise au sud du pays, alors que la population baggara recevait appui et armes du gouvernement jellaba de Khartoum. Des groupes locaux ont donc été manipulés par des acteurs de niveaux supérieurs avec des objectifs politiques et idéologiques très différents. Sans comprendre la dynamique de ces relations et leurs répercussions locales, il est impossible d'analyser adéquatement les dispositions prises pour gérer les ressources naturelles dans la région.

Du point de vue politico-économique, le cas de la Nam Ngum suggère illustre le rôle important de catalyse qu'ont rempli les réformes gouvernementales à l'intérieur de l'économie transitoire de la République démocratique populaire lao depuis le milieu des années 80 — des réformes qui ont cherché à s'éloigner de la production collective selon une planification centrale socialiste, vers une économie de marché. Comme Hirsch et coll. (le présent ouvrage) l'écrivent :

On sait que les réformes libérales tendent souvent à encourager l'exploitation intensive des ressources au détriment de la production aux fins de subsistance. Ces réformes impliquent également une orientation de la politique macro-économique vers l'extérieur, visant à attirer l'investissement étranger en vue d'une mise en valeur des ressources naturelles du pays à des fins d'exportation. C'est dans ce contexte que l'hydro-électricité a reçu une attention particulière. Le cas de la Nam Ngum, par conséquent, nous donne à l'échelle du microcosme une bonne idée des conséquences sur le plan local de ce genre de politique. [Traduction]

Les conflits sur les ressources naturelles peuvent également être exacerbés par des pressions internationales. Dans plusieurs pays en développement, des politiques d'ajustement structurel et des fardeaux continus de dettes obligent les gouvernements nationaux à faire des compromis difficiles qui donnent lieu à des politiques amplifiant les conflits locaux, comme dans les cas du parc Cahuita, au Costa Rica, de Nusa Tenggara, en Indonésie, et des îles Galapagos, en Équateur. Parallèlement, la scène internationale peut devenir le point de mire de la lutte du peuple local, comme c'est le cas pour les Chorti du Honduras, qui ont été en mesure de tirer profit de l'engagement international de leur gouvernement dans le cadre d'une entente globale conservant pieusement les droits des peuples indigènes. Dans ce cas, les ententes internationales sont devenues le pivot utilisé par les collectivités locales pour forcer les questions à l'ordre du jour national et pousser leur gouvernement à agir.

Pour ce qui est d'analyser l'incidence des interventions de la GCRN, il faut comparer les contextes locaux aux processus plus vastes pour comprendre les motivations et la direction des événements. Non seulement les structures et les processus nationaux et internationaux peuvent influencer sur l'incidence des efforts de paix et des conflits rattachés à la GCRN à l'échelle locale, mais de tels efforts peuvent également avoir une incidence « ascendante » aux niveaux régional et national. L'étude de cas du Plan de développement côtier (PDC), dans le nord des Philippines (Talaue-McManus et coll., le présent ouvrage), laisse supposer que le dénouement des tensions sur le développement côtier, à Bolinao, a eu un effet positif sur le processus de gestion municipale lorsque le conseil municipal a cautionné « tout le processus consultatif et participatif utilisé dans le PDC » et a annoncé qu'il « devait être réitéré et incorporé dans la formulation et l'adoption de la législation municipale ».

Questions fondamentales à propos des relations :

- Quelles sont les sources internationales d'influence les plus probables (positives et négatives) sur une intervention donnée : la fluctuation du prix des produits de base, les politiques d'ajustement structurel, l'affluence touristique, la déstabilisation régionale (politique, militaire ou économique), ou les initiatives parallèles ?
- Quelles pourraient être les retombées directes et indirectes d'une l'intervention donnée au-delà de son domaine d'impact immédiat : les effets de démonstration, la création de précédents légaux ou politiques sur lesquels les autres peuvent se fonder, ou l'introduction de nouveaux mécanismes pour la GCRN ?

Déconstruire la « collectivité »

Un coup d'œil plus attentif à la notion de « collectivité » révèle un ensemble particulièrement intéressant de questions pour l'étude en cours car elle met en relief la dimension spatiale de l'identité collective. Comment définit-on la collectivité ? En termes simples, la collectivité est le fruit d'une croyance partagée dans une identité collective qui prend racine dans une appartenance à un lieu. C'est un phénomène qui se situe au carrefour de la psychologie et de la géographie. Le sentiment d'appartenance à un lieu et à un groupe peut être maintenu — voire amplifié — lorsqu'une collectivité est séparée de son référent géographique. L'appartenance de certaines « collectivités » de réfugiés ou d'une diaspora à une patrie qui n'existe plus en est un bon exemple. Ce phénomène représente les éléments de la « construction symbolique » de la collectivité, où « la conscience de la collectivité est [...] emprisonnée dans la perception de ses frontières, des frontières qui sont elles-mêmes largement constituées de personnes en interaction » (Cohen, 1985, p. 13).

Dans le contexte de la GCRN, l'appartenance à un lieu peut être également amplifiée par la menace de déplacement comme conséquence directe de la lutte pour l'accès aux ressources naturelles ou pour le contrôle de ces ressources. Le terme « déplacement » fait ici référence à la fois à l'éviction physique et au déséquilibre sociologique et psychologique qui résulte de la perte du milieu familial. Lorsqu'ils sont menacés de déplacement, les membres d'une collectivité tendent à vouloir consolider les symboles et les frontières de leur autodéfinition. Comme nous l'avons vu dans de nombreuses études de cas, ce comportement a parfois donné lieu au perfectionnement des aptitudes organisationnelles nécessaires pour protéger les droits et les intérêts individuels et collectifs.

Par définition, la GCRN fait partie d'un ensemble territorial très particulier, très physique. Bien que les études de cas illustrent les conflits d'intérêts entre les collectivités locales et les intervenants de l'extérieur (par exemple les départements des forêts et les entreprises privées), il serait incomplet de considérer ces conflits comme une simple concurrence pour obtenir le contrôle des ressources naturelles. De plus, bien que nous puissions décrire les intérêts variés de différents groupes, il est difficile de définir des groupes en fonction de leurs intérêts car nous ne nous arrêtons pas à des questions fondamentales telles que : « Pourquoi ces intérêts, sont-ils articulés et recherchés à un moment précis dans le temps ? » ; « À l'intérieur de collectivités hétérogènes ou d'autres unités sociales (incluant des organisations ou des groupes sous-communautaires), quels intérêts sont servis ? ».

Au cœur de la concurrence entre les groupes se trouve la lutte pour définir la signification « essentielle » de l'espace disputé. La lutte pour définir l'espace est étroitement liée à l'autodéfinition de la collectivité qui occupe cet espace. Dans un cas, soit la lutte d'une collectivité indigène canadienne pour empêcher une entreprise extérieure d'implanter un projet de « supercarrière » sur des terres sacrées, « l'opposition est devenue une expression d'identité ethnique [...]. Le problème présentait une occasion de définir publiquement la culture micmac en opposition aux valeurs dominantes » (Hornborg, 1994).

Parmi les études présentées ici, ce concept est illustré par l'étude de cas des hautes terres de Nusa Tenggara, en Indonésie. D'un côté, des clans importants définissent ce territoire comme sacré (Fisher et coll., le présent ouvrage) et de l'autre, des intérêts extérieurs cherchent à définir ce même territoire en termes de potentiel touristique. Chaque définition détermine l'éventail d'activités qui peuvent être légitimement entreprises sur le territoire. Le caractère sacré des montagnes est essentiel au sentiment d'identité des clans. L'utilisation des terres n'est pas la seule menace perçue au caractère sacré du territoire. On peut également percevoir une menace à l'identité collective qui prend racine dans une appartenance à un lieu. Dans la mesure où une telle concurrence est vue en termes d'identité communautaire, alors l'intransigeance et le caractère réfractaire du conflit s'amplifient.

Quand une menace externe sert-elle à consolider une collectivité (sa capacité à fonctionner comme une entité sociale) ou à consolider son sentiment de communauté (sa capacité à se définir comme une entité sociale) ? Inversement, quand, pourquoi et comment les menaces externes affaiblissent-elles ces capacités ? Quels types de menaces sont présentés ? Est-ce que différents types de menaces suscitent différents types de réactions ? Voilà quelques-unes des questions auxquelles il faut répondre pour comprendre les climats de paix et de conflit qui servent de toile de fond aux activités de GCRN.

Le cas du Territoire de conservation de Wanggameti (TCW), en Indonésie (Fisher et coll., le présent ouvrage), nous donne encore une fois une connaissance de certaines de ces questions. Les tensions engendrées par la contestation pour la définition de la collectivité dans le contexte de gestion des ressources naturelles, alors que le gouvernement local avait pris des mesures pour inciter les collectivités à s'installer ailleurs qu'en périphérie de la réserve forestière, peuvent servir à consolider le sentiment de communauté et pourraient être utilisées par les dirigeants communautaires pour mobiliser l'opposition aux autorités gouvernementales. On pourrait dire que, dans la mesure où de tels efforts de déplacement échouent, leur utilité mobilisatrice pour les organisateurs communautaires s'amplifie, car elle aiguise le sentiment de menace en illustrant ce qui pourrait arriver en l'absence d'une résistance organisée et d'une réponse communautaire. En fait, dans le cas du TCW, « la peur d'une escalade du conflit et les préoccupations relatives à l'absence d'un plan de gestion global pour le TCW ont débouché sur une série d'enquêtes participatives et des mesures de planification conjointes » (Fisher et coll., le présent ouvrage).

Enfin, il faut souligner que les collectivités ne sont pas toujours aussi unies qu'elles le semblent, soit dans leur résistance à une menace extérieure, soit dans leurs représentations émanant des gens de l'endroit ou des étrangers. Les collectivités, qui sont souvent perçues comme ayant une composition et des intérêts homogènes par les gouvernements nationaux ou les agences de développement, renferment une multiplicité d'acteurs sociaux engagés dans des débats de signification et de représentation. Bien qu'un dirigeant communautaire puisse présenter une image d'unité, la réalité sociale en est une davantage d'hétérogénéité, de différenciation sociale et, possiblement, de conflit (Murphy, 1990 ; Scott, 1990). Des membres d'une collectivité peuvent être différenciés selon la classe, la race, l'ethnicité, le genre, l'âge et de nombreux autres critères de division, vivant selon une variété de perspectives et possédant des aptitudes et des connaissances différentes.

Dans le cas du parc national de Cahuita, au Costa Rica (Weitzner et Fonseca Borrás, le présent ouvrage), ces différenciations étaient évidentes dans l'insatisfaction manifestée par les membres de la collectivité à l'égard de la légitimité de représentation que l'on retrouvait au sein du comité de gestion local, mis sur pied pour prendre des décisions concernant l'utilisation des ressources naturelles. Les relations à l'intérieur du comité de gestion sont également révélatrices : les deux représentants gouvernementaux semblaient exercer un pouvoir disproportionné par rapport à celui des trois membres de la collectivité ; ils établissaient les ordres du jour, présidaient les rencontres et s'occupaient même des procès-verbaux. Le commentaire d'un représentant de la collectivité au sujet des représentants gouvernementaux illustre leurs profondes différences de perspectives : ils « croient avoir la suprématie sur nous, les gens de la collectivité [...] pour le moment, nous sommes dans une impasse [...] parce que les représentants du ministère de l'Environnement et de l'Énergie croient que leurs idées devraient prévaloir » (Weitzner et Fonseca Borrás, le présent ouvrage).

La multiplicité de perspectives propres aux membres d'une collectivité (et aux gens de l'extérieur) nous fournit un indice important pour comprendre l'origine et la nature du conflit social. Comme Long et Villareal (1994) le soulignent :

Si [...] nous reconnaissons l'existence de « réalités multiples », d'intérêts sociaux et normatifs qui pourraient être conflictuels ainsi que de connaissances variées et fragmentées, alors nous devons étudier de près la question de ceux dont les interprétations ou les modèles [...] prévalent par rapport à ceux des autres acteurs et dans quelles conditions. Les processus de la connaissance sont intégrés aux processus sociaux qui sous-entendent des aspects de pouvoir, d'autorité et de légitimation ; et ils sont aussi susceptibles d'avoir des répercussions sur le conflit entre les groupes sociaux et d'y contribuer qu'ils sont susceptibles de mener à la formation de perceptions et d'intérêts collectifs. [Traduction]

La reconnaissance du rôle des réalités multiples dans l'établissement de l'autorité et la création de relations de force dépasse largement les frontières des collectivités locales — jusqu'à comprendre comment les processus de la GCRN touchant à la fois les acteurs locaux et externes peuvent être façonnés par des contestations de la connaissance. Les organisations externes, les organismes gouvernementaux nationaux et de puissants acteurs locaux peuvent créer et renforcer des représentations particulières de la collectivité qui favorisent des objectifs stratégiques ou des gains personnels (Murray Li, 1996).

L'EIPC doit absolument comprendre la façon dont les représentations de la collectivité (ou des processus de gestion communautaire) sont établies et le but de ces représentations pour l'EIPC, car elles mettent en lumière les relations de force inégales et les perspectives marginalisées.

Questions fondamentales à propos de la « collectivité » :

- Étant donné l'hétérogénéité des groupes, de quelle partie l'intervention sert-elle les intérêts ? L'intervention crée-t-elle ou exacerbe-t-elle des divisions internes ?
- Dans quelle mesure une intervention est-elle susceptible de diviser des groupes (par exemple provoquer une friction dans la gestion des ressources ou la distribution des gains) ou unir les groupes (par exemple en stimulant des intérêts mutuels ou en créant un ennemi commun) ?
- Comment l'intervention peut-elle contribuer à la création d'un sentiment englobant de collectivité à l'intérieur de laquelle ses « sous-collectivités » se sentent en sécurité ?

Vers un outil de l'EIPC propre à la GCRN

Le présent chapitre a examiné les principaux thèmes à prendre en compte pour évaluer l'incidence de la GCRN sur la dynamique de paix et de conflit. Il faut trouver un moyen plus systématique d'analyser cette incidence afin de mieux comprendre comment les processus de la GCRN résolvent, exacerbent ou gèrent un conflit. Pour y parvenir, il faudra effectuer une analyse plus attentive de questions telles que la nature même du conflit, l'interaction des ressources matérielles et symboliques, la neutralité des intervenants externes, les relations ascendantes et descendantes des conflits sur les ressources et les divergences sur la notion de « collectivité ».

Les questions suivantes peuvent éclairer notre analyse et notre interprétation de l'incidence sur la paix et les conflits des activités de la GCRN. Elles visent à stimuler le débat sur la question de savoir où et comment nous pourrions ou devrions chercher l'incidence de paix et de conflit. Les « questions-échantillons » sont divisées en deux catégories générales : celles associées au contexte, ou à l'environnement, de paix et de conflits dans lequel les interventions peuvent prendre place ; et celles associées à l'intervention elle-même et à son incidence sur l'environnement.

Ceux qui travaillent dans le domaine connaissent sans doute la majorité de ces questions. Nous espérons qu'en les énonçant et en les cataloguant, nous pouvons avancer de façon plus introspective, systématique et autocritique. Elles ne sont ni définitives ni exhaustives, mais suggestives. Et, plus important encore, elles constituent un point de départ et non un point d'arrivée. Avec une telle richesse d'expérience derrière nous, il nous appartient de demander non seulement quelles leçons nous avons retenues, mais quelles leçons nous devrions apprendre. Les questions suivantes sont proposées dans le cadre de ce processus.

Évaluer le contexte

Les questions concernant le contexte sont destinées à orienter l'examen systématique des facteurs contextuels qui peuvent avoir une incidence sur une intervention de gestion des conflits de la GCRN. Ces questions peuvent être posées avant, pendant ou après une initiative de la GCRN.

Situer le conflit

- Quelle sera l'étendue géographique de l'intervention ?
- Aura-t-elle lieu dans un territoire politiquement ou légalement ambigu ou contesté ?
- Comment qualifieriez-vous les relations entre les groupes communautaires sur le site d'intervention proposé et les autres principaux acteurs, y compris les décideurs, au niveau régional et national ?
- Quels sont les héritages laissés par les conflits dans le secteur immédiat de l'intervention proposée (par exemple : l'économie locale ; la sécurité alimentaire ; la santé physique et psychologique de la collectivité ; la sécurité ou l'insécurité de la personne ; la disponibilité des dirigeants ; les infrastructures matérielles ; les relations intergroupes ; les femmes, les enfants et la population vulnérable ; et ainsi de suite) ?

Synchronisation

- L'intervention coïncidera-t-elle avec d'autres interventions régionales ou nationales susceptibles d'en favoriser ou d'en entraver le progrès ?
- Est-il possible d'identifier ou de prévoir des développements politiques, économiques ou de sécurité « externes » qui pourraient affecter l'intervention de manière positive ou négative ?
- Quelle est l'histoire, ou l'héritage, des interventions ou des événements passés dans la région ?

Dimensions politiques du conflit

- Quel est le degré de soutien politique de l'intervention au niveau local, régional et national ?
- Quelle est la nature des structures politiques officielles qui conditionnent les relations entre l'État et la société civile (autoritaire, « transitive », partiellement démocratique, démocratique, décentralisée, participative, corrompue, rapace), et quelles en sont les répercussions possibles ?
- L'intervention soulèvera-t-elle des questions politiquement délicates ou explosives (directement ou indirectement) ? Quelles questions fondamentales faut-il prendre en compte ?

Dimensions sociales du conflit

- Quelles sont les principales caractéristiques sociales du lieu de l'intervention (ethnique, culturel, religieux, groupes de classe) ?
- Quelles sont les sources de différenciation et de division parmi les acteurs impliqués dans le conflit sur les ressources (économiques, religieuses, ethniques, etc.) ? Comment contribuent-elles aux relations différentielles de pouvoir ?
- Quels facteurs peuvent expliquer la violence ou la non-violence du conflit entourant les ressources ?
- L'identité a-t-elle été mobilisée de manière à contribuer au conflit ? Le cas échéant, comment a-t-elle été mobilisée ?

Autres facteurs susceptibles d'influer sur l'incidence du conflit sur l'intervention

- Quelle est la nature du contexte institutionnel ; du leadership ; de l'héritage colonial ; quels sont les facteurs politico-économiques nationaux et internationaux, tels que l'infrastructure économique, les programmes d'ajustement structurel et la fluctuation des prix des produits de base ; et quelle est l'incidence du conflit sur le type de ressources et leur disponibilité (surtout les ressources naturelles et humaines) ?

Évaluer les interventions

Semblable à l'évaluation d'un contexte de paix et de conflit, l'évaluation d'une intervention demande que l'on pose des questions avant, pendant et après le processus. Chaque question a pour but de stimuler la réflexion sur la conception et la procédure des interventions de la GCRN en s'arrêtant surtout à leur incidence sur l'environnement de paix et de conflit. Les questions présentées ici ont été divisées en quatre domaines d'impact potentiel, que le lecteur devrait considérer comme simplement conceptuels plutôt que rigides.

Les capacités institutionnelles à gérer ou à résoudre les conflits, à promouvoir la tolérance et à bâtir la paix

- L'intervention a-t-elle affecté ou affectera-t-elle la capacité organisationnelle des personnes ou des collectivités (institutions, groupes sociaux, secteur privé) — de façon positive ou négative — en vue d'identifier les défis et les occasions de paix et de conflits et d'y répondre (par exemple cela aidera-t-il à identifier des solutions de rechange mutuelles acceptables) ? Le cas échéant, quels groupes sont concernées ? Dans quelle mesure ? Comment et pourquoi ?
- L'intervention a-t-elle augmenté ou augmentera-t-elle, a-t-elle diminué ou diminuera-t-elle la capacité d'imaginer, d'articuler et de mettre en œuvre des réalités qui nourrissent la paix plutôt que de l'inhiber ? (« capacité organisationnelle » peut inclure : l'habileté à conceptualiser et à cerner les défis et les occasions de consolider la paix ; dans le cas des organisations, de se restructurer elles-mêmes afin de répondre ; et de modifier les procédures opérationnelles types pour répondre de manière plus efficace avec des moyens plus efficaces, de façon à avoir une incidence positive et tangible, par exemple des moyens qui favorisent la justice, l'équité, l'impartialité, la responsabilité et la transparence).
- Quels ont été ou quels pourraient être les obstacles à une politique durable et généralement acceptable de la GCRC ?
- Comment pourrait-on amplifier ou rendre plus durables les effets bénéfiques, à la fois pendant et après l'intervention ?

Sécurité de la personne

- L'intervention a-t-elle affecté ou affectera-t-elle le sentiment de sécurité des gens ?
- L'intervention a-t-elle affecté ou affectera-t-elle l'environnement militaire, paramilitaire ou criminel, de façon directe ou indirecte ou de façon positive ou négative ? Le cas échéant, comment ?
- Y a-t-il eu ou y aura-t-il des améliorations tangibles apportées aux programmes politique, économique, physique, alimentaire ou au programme de sécurité ? Le cas échéant, nommez les améliorations et les personnes visées et précisez dans quelle mesure. Comment et pourquoi ?

- L'intervention a-t-elle approfondi ou approfondira-t-elle notre compréhension, ou encore a-t-elle augmenté ou augmentera-t-elle notre capacité à faire face aux irritants non militaires d'un conflit violent, tels que la dégradation environnementale, la pénurie de ressources, la manipulation politique, la désinformation, la mobilisation et la politisation de l'identité ?
- Dans quelle mesure l'intervention a-t-elle contribué ou contribuera-t-elle à la « démilitarisation des esprits » (par exemple à travers le démantèlement des prédispositions culturelles et socio-psychologiques des individus et des groupes à faire usage de la violence militarisée en premier plutôt qu'en dernier recours) ? De manière plus générale, quelle a été ou quelle pourrait être l'incidence de l'intervention sur le rôle des armes militaires dans la vie sociale, politique et économique ; la délégitimisation de la culture du revolver ; et l'évolution de modes non violents de gestion des conflits ?

Structures et processus politiques

- L'intervention a-t-elle aidé ou aidera-t-elle, a-t-elle nui ou nuira-t-elle à la consolidation de relations politiques constructives à l'intérieur de l'État et de la société civile et entre eux ? (Comment, par exemple, l'intervention a-t-elle affecté ou affectera-t-elle la compréhension, la composition et la distribution des ressources politiques à l'intérieur de l'État et de la société civile et entre eux ?)
- L'intervention a-t-elle eu ou aura-t-elle une incidence positive ou négative sur des structures et des procédés politiques formels et informels — que ce soit à l'intérieur de l'arène formelle des politiques d'État institutionnalisées (par exemple des politiques constitutionnelles ou partisans) ou à l'intérieur de l'arène informelle de la société civile (par exemple les structures d'autorité traditionnelles). Le cas échéant, comment ?
- L'intervention a-t-elle contribué ou contribuera-t-elle au développement de la capacité des gens et des collectivités à participer de manière constructive aux processus politiques démocratiques ?
- L'intervention a-t-elle contribué ou contribuera-t-elle à augmenter la transparence, la responsabilité, la représentativité et la pertinence des structures politiques ?
- L'intervention a-t-elle influencé ou influencera-t-elle les processus ou les résultats des politiques ? Le cas échéant, dans quel sens ?
- L'intervention a-t-elle aidé ou aidera-t-elle à désamorcer les tensions entre les groupes ? Le cas échéant, comment ? S'est-elle penchée sur la façon de maîtriser les tensions lorsqu'elles s'accroissent ?
- Quelle a été ou quelle sera l'incidence de l'intervention sur les conditions des droits de la personne à l'intérieur d'un pays ou d'une région (par exemple la sensibilisation, la législation, le degré d'abus ou de respect) ?

Reconstruction et prise en charge sociales

- L'intervention a-t-elle contribué ou contribuera-t-elle au développement ou à la consolidation de l'équité et de la justice, ou aux moyens de répondre aux besoins fondamentaux ?
- Les avantages de l'intervention ont-ils été partagés équitablement (ou le seront-ils) ?
- L'intervention a-t-elle inclus ou inclura-t-elle des membres des différentes collectivités touchées par le conflit ? Comment ?

- L'intervention a-t-elle cherché ou cherchera-t-elle à profiter explicitement des différentes collectivités ou à construire des ponts entre elles ? A-t-elle aidé ou aidera-t-elle à susciter un sentiment de communauté inclusif plutôt qu'exclusif ? A-t-elle facilité ou facilitera-t-elle la capacité des gens et des groupes à travailler ensemble dans l'intérêt mutuel ?
- L'intervention a-t-elle facilité ou facilitera-t-elle la communication positive ou l'interaction entre les groupes et à l'intérieur des groupes ? Est-ce viable ? Comment peut-on qualifier la qualité du dialogue entre les groupes ?
- L'intervention a-t-elle été ou sera-t-elle en mesure de fournir ou de créer les aptitudes, les outils et la capacité, pour les gens et les collectivités, de définir les questions et les problèmes qui doivent être abordés, de formuler des solutions à ces problèmes ou de résoudre ces problèmes autodéfinis ?
- La conception de l'intervention a-t-elle pris ou prendra-t-elle en compte l'historique du conflit et son héritage ? Par exemple, est-ce qu'elle a pris en compte ou prendra-t-elle en compte l'incidence particulière sur les enfants, les femmes et les autres groupes vulnérables, tels que les populations déplacées et ceux que la politique, la société et l'économie ont marginalisés ?
- L'intervention a-t-elle augmenté ou augmentera-t-elle les contacts ou la confiance entre les collectivités ? Est-ce qu'elle dissipe la méfiance ? A-t-elle créé ou créera-t-elle des intérêts communs ; a-t-elle encouragé ou encouragera-t-elle les gens et les groupes à reconnaître leurs intérêts communs et à modifier leur comportement pour les trouver ?
- Dans quelle mesure l'intervention a-t-elle incorporé ou incorporera-t-elle, a-t-elle favorisé ou favorisera-t-elle les visions et les intérêts des populations autochtones touchées ?
- Qui définit « l'espace » pour la participation à l'intervention ? Qui représente les intérêts de la collectivité ou de l'extérieur ? Comment les représentants ont-ils été sélectionnés ?

Bibliographie

Bush, K.D., 1997, « When two anarchies meet : international intervention in Somalia », *Journal of Conflict Studies*, vol. 17, n° 1, p. 55-78.

——— 1998, « A measure of peace : peace and conflict impact assessment (PCIA) of development projects in conflict zones », *Peacebuilding and Reconstruction Program*, Centre de recherches pour le développement international, Ottawa (Canada), document de travail 1.

CMINCG (Institut Christian Michelsen, Groupe nordique de consultation), 1997, *Evaluation of Norwegian assistance to peace, reconciliation and rehabilitation in Mozambique*, Ministère royal des affaires étrangères, Osla (Norvège), rapport d'évaluation 4,97.

Cohen, A.P., 1985, *The symbolic construction of community*, Tavistock Publications, Londres (R.-U.).

Hornborg, A., 1994, « Environmentalism, ethnicity, and sacred places : reflections on modernity, discourse, and power », *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, vol. 31, n° 3, 260 p.

- Long, N. et Villareal, M., 1994, « The interweaving of knowledge and power in development interfaces », dans Scoones, I. ; Thompson, J., (dir.), *Beyond farmer first : rural people's knowledge, agricultural research and extension practice*, Intermediate Technology Publications, Londres (R.-U.), p. 41-51.
- Millwood, D. (dir.), 1996, *The international response to conflict and genocide : lessons from the Rwanda experience : joint evaluation of emergency assistance to Rwanda* (5 volumes), Steering Committee of the Joint Evaluation of Emergency Assistance to Rwanda, Copenhagen (Danemark).
- Moore, D.S., 1993, « Contesting terrain in Zimbabwe's eastern highlands : political ecology, ethnography, and peasant resource struggles », *Economic Geography*, vol. 69, n° 4, 390 p.
- 1994, « Optics of engagement : power, positionality, and African studies », *Against Power*, vol. 64 (numéro de transition), 126 p.
- 1996, « Marxism, culture, and political ecology : environmental struggles in Zimbabwe's eastern highlands », dans Peet, R. et Watts, M. (dir.), *Liberation ecologies : environment, development, social movements*, Routledge, Londres (R.-U.), p. 125-147.
- Murphy, W.P., 1990, « Creating the appearance of consensus in Mende political discourse », *American Anthropologist*, vol. 92, n° 1, p. 24-41.
- Murray Li, T., 1996, « Images of community : discourse and strategy in property relations », *Development and Change*, vol. 27, p. 501-527.
- OED (Département d'évaluation des opérations), 1998, *The Bank's experience with post-conflict reconstruction*, Banque mondiale, Washington (DC, É.-U.), avant-projet, 23 février.
- Sahnoun, M., 1994, *Somalia : missed opportunities*, United States Institute of Peace, Washington (DC, É.-U.).
- Scott, J., 1990, *Domination and the arts of resistance : hidden transcripts*, Yale University Press, New Haven (É.-U.).
- Smith, G.E., 1993, « Relief operations and military strategy », dans Weiss, T.G. et Minear, L. (dir.), *Humanitarianism across borders : sustaining civilians in times of war*, Lynne Rienner Publishers, Londres (R.-U.), p. 97-116.
- Tschirgi, N., 1994, *Linking development and security research*, rapports du CRDI, vol. 22, n° 3, p. 12-13.
- Uphoff, N., 1990, « Distinguishing power, authority and legitimacy : taking Max Weber at his word by using resource-exchange analysis », *Polity*, vol. 22, n° 2, p. 295-322.